

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze, et le dix-huit du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 19	Absents 11	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 21	Contre 0	Abstentions 0

Présents : MM. G. BRUN – I. BENIGNI – L. BICCHIERAY - D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – M. PARIGGI – JP. PINELLI – R. POIRON - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON.

Absent(s) : MM. D. ANDREANI - JP. ANSALDI – E. CECCALDI - P. CECCALDI – MD CLAVEAU – M. LUCIANI - E. MARCELLI – MT. PETRUCCI – E. SUZZONI – JM. TEALDI - I.TOMMASINI.

Absent(s) avant donné procuration : R. SANTELLI à A. SANTINI – E. MUNIER à I. BENIGNI.

Secrétaire : F. MARCHETTI

Date de convocation : 11/02/2014

Date d'affichage :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à 241-33,

OBJET :

COMPTE DE GESTION 2013
SERVICE GENERAL

Le Président informe les membres de l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 du budget du service général de la communauté a été réalisée par Madame la Trésorière de Calvi et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la communauté.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Le Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la communauté son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2014, comme la Loi en fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de Madame la Trésorière.

VU l'avis favorable émis par les membres de la commission des finances, lors de sa séance du 13 février 2014.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

ADOpte le compte de gestion de Madame la Trésorière de Calvi pour l'exercice 2013 du service général de la communauté dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Fait et délibéré, le 18 février 2014
Pour copie conforme

Le Président

